

Nouveau dictionnaire critique d'action sociale

Édition mise à jour sous la direction de
Jean-Yves Barreyre et Brigitte Bouquet

Travail
social



Bayard



Identité

L'identité, c'est ce par quoi une personne, un groupe (familial, professionnel...), un peuple se reconnaissent eux-mêmes et se voient reconnus par les autres. Ils construisent et disposent, pour cela, d'un système de représentations, d'images et de sentiments, à partir desquels ils peuvent signifier leur spécificité, leurs appartenances, leur légitimité, à la lumière de leur propre histoire et de leur propre projet. Ce système identitaire peut être souple ou rigide, ouvert à autrui ou fondé sur la destruction des autres. Il est une nécessité positive de développement (personnel et collectif) en même temps que le support éventuel des pires stigmatisations (ostracisme, racisme, rejet des différences).

Les fonctions et les paradoxes identitaires

L'identité personnelle s'inscrit donc, pour une part, dans l'articulation d'identités collectives, associées à des groupes d'appartenance, à des catégories de référence, à des activités ou à des statuts sociaux. Elle participe, de ce fait, à l'intégration sociale des personnes. Mais elle intervient aussi dans la dynamique psychologique, intrapersonnelle et interpersonnelle. Dans ce cadre, on peut recenser de multiples « fonctions identitaires », parmi lesquelles on retiendra : la continuité, l'unité, la positivité, la diversité-différenciation, l'affirmation, la singularisation et le sentiment d'être cause (faire œuvre, être cause de, se sentir responsable de) [Tap, 1995]. Ces fonctions ont un rôle positif dans la vie quotidienne, mais elles sont

constamment freinées par les processus contraires fondés sur les ruptures, les discontinuités, les confusions, les difficultés de s'accepter, de s'affirmer, de se singulariser. La construction et le maintien de l'identité nécessitent de constantes régulations. Ils sont en effet l'objet de conflits multiples. On notera l'existence d'au moins six paradoxes identitaires.

1. *Ressemblances et différences ; catégorisation et singularisation.* L'identité est, à la fois, un moyen de catégoriser et de singulariser. Elle permet, en effet, à la personne ou au groupe, de se situer dans et en fonction de multiples catégories sociales ou culturelles (Dubar, 2000 ; Kaufmann, 2004), mais aussi de se singulariser, par opposition et différenciation. Une personne peut, par exemple, se définir par son « identité nominale », qui l'intègre dans une catégorie familiale ou conjugale, par son « identité prénominale », par son « identité sexuelle », qui la définit comme femme ou homme, par son identité professionnelle, religieuse, culturelle, etc. L'identité personnelle permet aussi à l'individu de se singulariser, dans la mesure même où les multiples identités partielles qui le constituent sont uniques par la façon dont elles s'articulent en système. Ainsi, une femme mariée qui utilise simultanément son nom de jeune fille et son nom de femme mariée refuse de limiter sa propre identité au nom du mari ou au nom du père, et crée son propre espace personnel dans l'entre-deux.

2. *Centration sur soi et décentration vers les autres ; narcissisme et altruisme.* Dès l'enfance l'être humain ne peut acquérir sa propre identité qu'en cessant d'être centré sur lui-même et

en établissant des relations réciproques avec les autres, semblables et différents. La notion de décentration a été opposée par Piaget à celle d'égoïsme. Il est donc discutable de confondre l'identité personnelle avec l'égoïsme (cognitif) ou le narcissisme (affectif).

3. *Constance et changement ; dimensions structurales et temporelles.* Ce troisième paradoxe réside dans le fait que le sujet change et a en même temps le sentiment de rester le même dans le temps. En un sens restreint, l'identité personnelle repose en effet sur le « sentiment d'identité » (*idem*, *mêmeté*, être le même), c'est-à-dire sur le fait que l'individu se voit comme demeurant le même, a le sentiment de rester le même dans le temps. En un sens large, on peut l'assimiler à un système de sentiments et de représentations par lequel le sujet se particularise (*is dem*, *ipséité*, être soi-même). L'identité personnelle, c'est donc ce qui fait que le sujet est ce par quoi il se sent exister aussi bien dans ses attributs (caractère, fonctions et rôles sociaux) que dans ses actes en tant que « personne » (significations, valeurs, orientations). Son identité, c'est ce par quoi il se définit et se connaît, ce par quoi il se sent reconnu et accepté comme tel par les autres et par les groupes d'appartenance, dans la culture qui est la sienne (Ruano-Borbalan, 2004).

4. *Idéalisation ontologique et identisation pragmatique.* Les éléments collectifs de l'identité personnelle dépendent, dans une large mesure, des idéaux et des idéologies de la personne et du groupe véhiculés dans une culture et une société données, introduisant ainsi des « invariants ». Mais, paradoxalement, ces invariants peuvent varier. Notons l'importance du langage dans la construction identitaire. Ce que nous sommes dépend en partie de ce que nous racontons que nous sommes ; *l'identité narrative* ainsi constituée peut structurer l'image de soi ou la faire indéfiniment varier sous la pression des autres et des situations (Ricœur, 1990). Le sentiment de valeur personnelle, l'estime de soi peuvent accentuer les variations évoquées (opportunisme, identisation pragmatique) ou rigidifier l'identité (idéalisations ontologiques affirmant une permanence du « soi » ou du « nous » qui peut aller jusqu'au déni de la mort).

5. *Monodimensionnalité et multidimensionnalité.* Autre paradoxe : l'identité suppose unité, structure stable de représentation. Dans l'action il importe en effet que la personne soit fidèle à elle-même, cohérente dans ses choix. Mais l'identité est aussi plurielle, éventuellement tiraillée et instable. La personne comme le groupe peuvent développer des conduites contradictoires ou parallèles. Mais comment être à la fois un (cohérent) et plusieurs (riche de diversité) ? Cette diversité est à relativiser, nos rôles et statuts sont comme autant de facettes susceptibles de s'articuler entre elles au lieu de s'opposer.

6. *Identités et identifications.* Dernier paradoxe : l'identité personnelle a besoin d'identifications pour se développer et s'enrichir. Elle doit constamment se situer à la fois par rapport à d'autres (dépendances, complémentarités, oppositions) et par rapport à soi (accepter ou non des changements nécessaires à l'adaptation, à l'intégration sociale), dans le temps de vie.

L'identité personnelle apparaît comme un système interne d'identités multiples. Mais elle tire sa richesse de l'organisation dynamique (cognitive et affective) de cette diversité. Par elle, l'individu peut s'approprier un passé ou le reconstruire, réguler le présent et s'orienter pour l'avenir, à travers la confrontation de plusieurs projets de changement individuel ou collectif, entre lesquels il peut ou non choisir. La notion de dynamique identitaire implique l'idée que l'identité n'est pas un donné stable et définitif. Elle entre dans un processus paradoxal (que l'on peut appeler *identisation* ; Tap, 2004a et 2004b) dans lequel l'identité intègre des changements tout en se présentant comme invariante et stable. Ce processus est lui-même l'un des aspects d'une évolution plus large, la « personnalisation » ou tension de réalisation et de promotion de soi, impliquant l'articulation des stratégies identitaires avec les conduites adaptatives et de projet.

Les stratégies identitaires

En termes psychologiques, une stratégie se caractérise par l'articulation, chez un acteur individuel ou collectif, d'une logique interne finalisée et de conduites réalisatrices. Elle

implique la mise en œuvre d'une énergie d'investissement et de décisions, dans la définition de buts (intermédiaires ou terminaux), dans le choix de moyens (matériels ou symboliques) et dans le suivi d'itinéraires facilitant l'élaboration ou l'exécution d'un projet. Cette mise en œuvre prend en compte les conditions externes (les situations, les obstacles, les relations, les effets d'emprise) et inclut une régulation interactive entre ces conditions et la dynamique de l'acteur. Ces régulations permettent à l'individu de s'ajuster à l'environnement, de « faire face » à la situation.

Toute stratégie implique en fait un triple contrôle, défini en termes de maîtrise des actes, de contrôle cognitif et de gestion socio-affective (contrôle des émotions et des relations). Mais elle doit aussi prendre en compte, pour se développer, trois types de pressions, ou contrôles externes : la *pression situationnelle* (avec ses obstacles, ses opportunités et ses exigences) liée aux nécessités de l'adaptation : la *pression sociale* (ensemble d'injonctions et de prescriptions) orientant le sujet vers l'adoption de conduites fondées sur la conformité, la cohésion ou le consensus, et la *pression axiologique ou culturelle* (significations, valeurs et croyances) à partir de laquelle la personne construit un système de légitimité.

Mais toutes les stratégies n'aboutissent pas nécessairement à la défense ou à la promotion de soi. Certaines peuvent provoquer la perte de l'image positive, la rupture de soi dans une discontinuité non maîtrisable, l'aliénation par autrui, si celui-ci vous nie ou vous exploite, sans que vous puissiez vous « séparer ».

Les individus sont, en tout cas, confrontés à des « chocs », à des crises ou à des conflits. Comment y réagissent-ils ? Quels moyens emploient-ils pour maintenir une estime de soi suffisante ? Quel rôle joue la représentation de soi dans la définition et l'organisation des réactions et des stratégies développées, face aux situations stressantes ?

Parler de stratégies identitaires suppose de clarifier ce que sont les « victoires identitaires » (Camilleri *et al.*, 1990), et les finalités que les acteurs poursuivent lorsque leur structure identitaire est remise en cause, mais aussi de définir quels comportements (individuels ou

collectifs, conscients ou inconscients, adaptés ou inadaptés) sont mis en place pour atteindre ces victoires contre un adversaire qui peut être autrui (famille, amis, collègues...), le système social ou soi-même.

Les acteurs réagissent à la situation en fonction de leurs représentations, de la façon dont ils définissent les enjeux et les finalités, de l'analyse qu'ils font de l'état du système (situationnel et social) dans lequel ils sont impliqués et qui fait peser sur eux une pression constante à agir dans tel ou tel sens.

Les stratégies identitaires sont constituées de conduites actives et conscientes et de mécanismes de défense inconscients, fondés sur la généralisation ou la différenciation, l'affirmation ou le repli, la catégorisation ou la singularisation, l'attaque ou l'identification fusionnelle. Dans les stratégies négatives apparaissent la collusion entre des mécanismes de défense individuels et des processus groupaux, l'exclusion et la dévalorisation, qui conduisent généralement à un sentiment d'aliénation, à des troubles dans la perception de l'identité personnelle.

L'hypothèse stratégique suppose que la production de l'identité ne soit pas un simple jeu de reflets, ni le résultat de réponses plus ou moins mécaniques. Même si toute situation implique des déterminations sur lesquelles l'acteur n'a aucune prise, elle l'oblige le plus souvent à opérer des choix qui vont orienter les événements ultérieurs et avoir des conséquences sur son propre devenir.

Pour comprendre les stratégies identitaires, on doit, à la fois tenir compte des acteurs individuels ou collectifs (ressources, caractéristiques réactionnelles, modes de résistance au stress, stratégies d'identification ou d'opposition), de la nature de la situation actuellement impliquée, des modalités actuelles d'interaction ainsi que des enjeux liés aux pressions et aux rapports sociaux qui donnent sens au conflit actuellement vécu.

P. Tap

● CAMILLERI C., KASTERSZTEIN J., LIPIANSKY E. M., MALEWSKA-PEYRE H., TABOADA-LEONETTI I. et VASQUEZ A., *Stratégies identitaires*, PUF, 1990.

locale qui nécessite une transformation des institutions, et une méthodologie fondée sur la notion de projet.

Faisant suite à l'ingénierie sociale sont apparus des emplois d'expertise et d'encadrement, nécessitant une capacité permanente de croiser l'analyse et l'action. Le contexte complexe actuel amène en effet les financeurs, décideurs et responsables politiques à recourir à des fonctions d'expertise et d'évaluation. Les tâches couvertes par ces professionnels sont des études de besoins, des diagnostics locaux, des études de faisabilité.

Dès lors, on peut dire que la notion d'ingénierie sociale, sous-tendue par des conceptions globales de l'évolution des sociétés et de la résolution de leurs crises, semble maintenant supplantée par la notion d'expertise sociale.

B. Bouquet

● BACHMAN C., « Ingénierie sociale », in *Actes du colloque de la recherche en travail social*, Talence, mai 1987.

Cahiers d'ingénierie sociale, n° 1 à 6, distribués par L'Harmattan, jusqu'en 1997.

DE GAULEJAC V., BONETTI M., FRAISSE J., *L'ingénierie sociale*, Syros Alternatives, 1989.

SAVOYE A., « Une réponse originale aux problèmes sociaux : l'ingénierie sociale », in *Vie sociale*, CEDIAS, n° 8/9, 1987 ; – *Les débuts de la sociologie empirique*, Méridien Klincksieck, 1994.

SCHLERET Y., DONNY J.-P., « Former des ingénieurs sociaux », texte interne, URIOPSS-Lorraine, mai 1988.

TOLMAN W. H., *L'œuvre de l'ingénieur social*, Vuibert, 1910.

► action sociale ; évaluation ; innovation ; planification ; prospective.

Innovation

Innover, c'est introduire du nouveau, produire un changement dans les conduites et les représentations, en proposant de nouveaux objets, de nouvelles méthodes ou techniques, de nouvelles visions, significations ou croyances. L'innovation a donc pour objectif, et pour conséquence, de favoriser une utilisation plus efficiente ou plus satisfaisante de ressources

nouvelles, tout en permettant à l'innovateur de tirer un profit de sa « médiation » entre l'inventeur-créateur et le consommateur.

Il est vrai que le terme d'innovation est surtout employé dans les pratiques économiques et dans les domaines industriels et technologiques. Mais à une période où le progrès et les innovations techniques ne sont plus perçus comme la voie royale d'accès au bonheur individuel ou au juste partage des richesses produites, il est sans doute utile de mettre l'accent sur l'importance des innovations psychologiques, sociales ou culturelles.

L'innovation comme projet de l'humanité

L'homme a toujours été fasciné par l'inventivité de sa propre espèce, en même temps que friand de nouveautés. Homère affirmait déjà que « les chants les plus nouveaux sont les plus captivants ». Mais le changement provoque des résistances. Le fait que « l'on ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve » (Héraclite), ou « qu'un changement en prépare un autre » (Machiavel) montre assez que le changement a quelque chose d'angoissant associé à l'irréversibilité du temps. Pour lutter contre cette angoisse, on met en avant des conceptions cycliques, où le changement est la conséquence logique des temps qui précèdent, et se constitue en continuité avec le passé. Notons à ce propos qu'en botanique, dans l'évolution de certaines plantes (hépatiques caulescentes), l'innovation désigne la continuation de la tige par le développement d'un bourgeon. Cette image signifie que le nouveau a besoin de l'ancien pour émerger. Elle symbolise aussi le fait que l'innovation, comme introduction du nouveau, n'est pas une création *ex nihilo*. On retrouve le fameux principe de L. Carnot « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », mais Ovide disait déjà « tout change, rien ne périt ».

Les historiens ont tendance à mettre en avant la lenteur des innovations dans l'évolution des espèces ou dans l'histoire humaine. Ils considèrent que l'hostilité au changement est un trait naturel de l'homme. Des innovations ont cependant été intégrées progressivement comme résultat de nécessités externes

liées à l'adaptation et à la concurrence, autant que de nécessités internes fondées sur la satisfaction de besoins et de désirs et sur l'émergence de savoir-faire et d'ingéniosités, individuels ou collectifs. Ainsi, des civilisations ont pu se développer et se succéder, s'appuyant sur la diffusion relative d'inventions et de découvertes qui ne pouvaient se propager que dans un milieu culturel favorable.

L'innovation économique et technologique

Sans nous attarder sur ce type d'innovation, largement à la mode, rappelons qu'elle implique trois phases : la *recherche fondamentale*, provisoirement désintéressée, la *recherche appliquée*, orientée vers la solution d'un problème technique, et le *développement* à partir des mises au point du produit et de sa diffusion. L'aptitude à innover devient alors l'aptitude à expliquer les découvertes et les inventions et à convaincre les consommateurs de l'utilité ou de l'efficacité, du bien-fondé ou de la beauté des produits tirés de ces découvertes ou inventions. Mais la définition de l'innovation économique implique la nécessaire articulation avec la rentabilité financière et les modalités d'investissement. Dans le cadre d'un colloque international sur l'innovation, celle-ci a été définie ainsi : « L'innovation est l'introduction sur le marché de nouvelles valeurs marchandes, de nouveaux moyens de production et la réalisation de nouvelles organisations industrielles et de méthodes de management. Les nouvelles combinaisons productives sont aujourd'hui commandées par les impératifs d'intégration, de coordination des ressources intellectuelles et de rentabilité financière. Les relations entre les acteurs privés et publics, matérialisées par les flux financiers et informationnels incessants, révèlent la systémique de l'innovation » (Lab. RII – IGS, 2005).

L'innovation en travail social

Dans le domaine du travail social, l'innovation concerne tout autant la recherche que la pédagogie ou l'éducation. De façon générale, il y a innovation sociale lorsqu'un groupe ou un individu prend en charge un besoin social

n'ayant pas encore trouvé de réponses acceptables ou efficaces. L'innovation en ces domaines implique l'intervention de groupes minoritaires désireux de rompre avec des pratiques conformistes (innovation émergente, selon Moscovici). Les innovateurs-déviantes auront de la difficulté à être reconnus, et se verront éventuellement dépossédés, au profit d'innovateurs-institutionnels. Tout le problème est de voir comment les « consommateurs » (ici élèves, parents, maîtres, formateurs, formés, chercheurs) en viennent à s'appropriation l'innovation, à travers la gestion des interactions et des perturbations. Les recherches-actions peuvent avoir pour fonction d'étudier, en direct, ces mécanismes d'appropriation en même temps que les réactions produites par l'innovation perturbante. « La recherche-action s'est développée par opposition à des modèles classiques d'innovation fondés sur la division du travail social, sur le cycle recherche-développement-diffusion-adoption et en s'appuyant sur des modèles écologiques (Paquay) ou centrés sur la résolution de problèmes (Huberman) » (Bataille, 1987).

Les systèmes d'éducation des adultes revêtent un intérêt particulier pour la critique sociale et l'innovation culturelle. Ils tendent, en effet, à devenir le lieu de la créativité collective, en même temps que de la régulation des perturbations innovatrices. L'innovation doit se traduire en actes et faciliter la création et la récréation continue du mode de vie personnel, familial, professionnel ou politique. Cette innovation culturelle ne concerne pas seulement l'économie, mais l'ensemble des activités humaines, la société et la personne. Innover, en termes culturels, c'est transformer les relations symboliques entre la société et l'individu. L'éducation des adultes est une opération de développement culturel. Elle constitue un des systèmes intermédiaires dans l'ensemble du cycle du développement culturel d'une société qui va des producteurs de symboles culturels aux diffuseurs, des diffuseurs aux participants et des participants aux producteurs de bien (Dumazedier, 1968).

On notera l'émergence de recherches et d'équipes de recherche sur la dynamique des innovations. Par exemple, au Canada, le CRI-

SES (Centre de recherche sur les innovations sociales) incluant des chercheurs de formations disciplinaires diversifiées (anthropologie, géographie, histoire, mathématiques, philosophie, relations industrielles, sciences de la gestion, science économique, science politique, sociologie et travail social) analyse les innovations et les transformations sociales à partir de trois axes complémentaires : *le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi*. Son objectif général est de produire et de diffuser des connaissances nouvelles sur les innovations et les transformations sociales. On peut dès lors percevoir l'importance de la question des effets de ces innovations sur les styles de vie, les manières d'être et de faire et les pratiques culturelles des personnes et des peuples.

P. Tap

● BATAILLE M., « Recherche-action et innovation : pour une approche psychologique des processus d'appropriation d'une innovation », in *Les Cahiers de Beaumont*, 1987, 37, p. 163-169.

CRISES (Centre de recherche sur les innovations sociales) [2005] <http://www.crisis.uqam.ca/pages/fr/presentation.aspx>.

DUMAZEDIER J., « Éducation permanente », in *Encyclopædia Universalis*, 1968, 5, 973-976.

Lab. RII – IGS (2005) 2^e forum – « L'esprit de l'innovation. Présentation du colloque international », in *Connaissance ou finance ? L'innovation*, 26-30 septembre 2006.

MESTHENE E., *Technology and social change*, Indianapolis, 1967.

SCHUMPETER J. A., *L'évolution économique (Theorie der wirtschaftlichen Entwicklung, 1912)*, tr. fr., Paris, 1935.

► ingénierie sociale.

Insertion par l'activité économique

Sous l'appellation insertion par l'activité économique (IAE) sont réunies différents types de structures visant à l'insertion professionnelle par la mise en situation de travail de personnes (handicapées ou non) : il s'agit des entreprises d'insertion, des associations inter-

médiaires, des entreprises de travail temporaire d'insertion et des ateliers et chantiers d'insertion (art. L. 322-4-16-1, 2 3 et 8 du code du travail) et, par extension, des centres d'adaptation à la vie active (CAVA) et des ateliers protégés.

Ces structures agissent dans une logique de discrimination positive : elles prennent en charge des publics sans emploi, aux profils définis, rencontrant des difficultés particulières d'insertion (moins de 26 ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles importantes, chômeurs de longue durée, chômeurs de plus de 50 ans, travailleurs handicapés, bénéficiaires du RMI, de l'ASS, de l'API, de l'AAH), profils de public qui, compte tenu de leurs difficultés sociales et professionnelles, subissent un fort désavantage dans l'accès à l'emploi « normal ».

Cette mise en situation de travail répond à une logique de « sas » : l'emploi d'insertion est limité dans sa durée (24 mois au maximum) ou dans son volume horaire annuel (associations intermédiaires), il doit favoriser l'accès à l'emploi de droit commun ; durant leur contrat les bénéficiaires acquièrent ou réacquièrent des habitudes de travail, une expérience et des compétences sociales et professionnelles grâce à un encadrement adapté et à un accompagnement social.

Les structures d'insertion par l'activité économique s'appuient sur des contrats de travail spécifique (CDDI, ou CAE et contrat d'avenir pour les chantiers d'insertion). Des financements publics (sous forme forfaitaire ou sous forme d'exonération de charge) compensent la sous-productivité et les surcoûts liés à l'accompagnement et à l'encadrement. Ces structures assurent la production de biens et services marchands ou non, ou mettent à disposition des personnes auprès d'employeurs (des particuliers ou des entreprises). Elles ne doivent pas créer une concurrence déloyale envers le secteur économique normal ni suppléer à des missions des services publics. Les entreprises d'insertion développent leur propre activité économique ou interviennent en tant que sous-traitants en respectant les règles du marché. Les associations intermédiaires mettent à disposition de la main-d'œuvre auprès de tiers (particuliers, collectivités,